



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 13 décembre 2021, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Carole Leroux, chef de service, greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

GP-211213-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-211213-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Susan Rasmussen, appuyé par M. Eric Normandin, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point GP-211213.4.2 intitulé Octroi de subventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211213-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-211213-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 22 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 22 novembre 2021 à 19h30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-211213-2.1****DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK**

CONSIDÉRANT l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT l'article 71 de la Charte de la Ville de Longueuil (L.R.Q., c. C-11.3);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park.

GP-211213-2.2**RECONNAISSANCE ET ACCRÉDITATION DE L'ORGANISME PATINAGE GREENFIELD PARK (SD-2021-3580)**

Il est proposé :

- 1° de reconnaître et d'accréditer l'organisme Patinage Greenfield Park;
- 2° d'autoriser la Direction de la culture, du loisir et du développement social à fournir à l'organisme le support et les services en conséquence, selon les procédures administratives en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****GP-211213-4.1****DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2021-3446)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 20 septembre 2021 au 7 novembre 2021.

GP-211213-4.2**OCTROI DE SUBVENTIONS**

Il est proposé d'octroyer des subventions aux organismes suivants :

Organisme	Raison	Montant
Fondation scolaire de l'Agora	Campagne de financement de Noël	1 000,00 \$
Association du panier de Noël de Greenfield Park	Paniers de Noël	500,00 \$
École du Vieux Greenfield Park	Projet de classe extérieure	639,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****GP-211213-6.1****ADJUDICATION DE LA PARTIE DU CONTRAT APP-21-140, OPTION B, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION DES PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR RÉGULIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 (SD-2021-3631)**

Il est proposé d'adjuger la partie du contrat APP-21-140, option B, pour des services professionnels pour l'animation des programmes de camps de jour réguliers de la Ville de Longueuil, relevant de la compétence de l'arrondissement de Greenfield Park, pour une période débutant à la date de son adjudication et se terminant le 1^{er} octobre 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Gestion Vincent et Limoges inc., pour un montant de 146 018,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

Le tout conditionnellement à ce que les dépenses découlant de ce contrat et relevant d'autres arrondissements soient autorisées et à l'autorisation par le comité exécutif de l'engagement des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES****GP-211213-8.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2021-146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2003-03 REFONDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 696 ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'ENCADRER LA RECONSTRUCTION À LA SUITE DE LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2021-146 modifiant le Règlement GP-2003-03 refondant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements, afin d'encadrer la reconstruction à la suite de la démolition d'un bâtiment.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-211213-10.1

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 455, RUE FAIRFIELD (SD-2021-3138)

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 455, rue Fairfield, une distance minimale entre 2 entrées charretières de 4 mètres au lieu de 6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211213-10.2

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE À GRAND DÉPLOIEMENT ET À L'AJOUT D'UN STATIONNEMENT DEVANT LA FAÇADE PRINCIPALE D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 455, RUE FAIRFIELD (SD-2021-3139)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre à grand déploiement et à l'ajout d'un stationnement devant la façade principale d'un bâtiment situé au 455, rue Fairfield, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 7 octobre 2021, conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable d'un montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-211213-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-211213-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de
l'arrondissement,

Sylvain Joly

Carole Leroux